

# Ministre ou bourgmestre ? Les deux...

WALLONIE Empêchés, Paul Magnette et Maxime Prévot resteront maîtres chez eux

► Désormais ministres, les bourgmestres de Charleroi et Namur ne renoncent pas à leur pouvoir local. C'est légal. Mais ils entretiennent un cumul de facto qui soulève des questions dans l'opinion.

Ce mardi, la rédaction du Soir.be a interrogé les internautes : « *Ministre et bourgmestre en titre d'une grande ville, est-ce compatible ?* » Un tabac : plus de 2.000 personnes ont répondu à cette question, ce qui n'est pas banal. Et 95 % d'entre elles ont répondu par la négative : ce cumul, cela ne va décidément pas. Restons prudents évidemment : l'exercice n'a pas valeur de sondage. Mais tout de même, 95 %, c'est un raz de marée...

Et pendant ce temps-là à Namur, Paul Magnette (PS) et Maxime Prévot (CDH), respectivement bourgmestres de Charleroi et de Namur, prêtaient le serment qui les fait ministres du nouveau gouvernement wallon, à des postes clés. L'un et l'autre l'avaient annoncé dès lundi, lorsque le casting de l'exécutif régional a été révélé par leurs présidents de parti : ils se mettront en congé de leur mandat de bourgmestre, mais ils continueront à piloter leur ville et à inspirer son action.

Deux options s'offraient aux nouveaux ministres. La plus radicale, tendance « Di Rupo-Di Antonio » : nommer un bourgmestre faisant fonction qui incarnera les pouvoirs maïoraux. La plus souple, façon « Demotte-Furlan » : ne pas choisir d'héritier potentiel (il faut encore en trouver un, et puis cela fait des jaloux) et transférer les fonctions maïorales (ordre public, signature officielle) dans les mains d'un échevin. Cette seconde alternative a été retenue.

Maxime Prévot a été précis : « *Je continuerai à présider le conseil. J'assisterai au collège en tant qu'expert. Je reste donc à l'impulsion et à la maîtrise du projet que j'ai présenté aux Namurois.* » Le Namurois pousse l'exercice assez loin : il est CDH et c'est Anne Barzin, échevine MR (parti dans l'opposition à la Région) qui hérite du pouvoir maïoral. Que se passerait-il si la belle entente entre ces deux-là vacillait un jour ?

Paul Magnette a choisi l'échevine PS Françoise Daspremont pour prendre le relais dans ses attributions légales. Mais lui aussi conservera la haute main sur les décisions stratégiques qui concernent Charleroi (et sa région). Il devrait continuer à présider le conseil communal.

## Bourgmestre en titre, ça n'existe pas !

On dira de l'un comme de l'autre qu'ils restent donc bourgmestres en titre. Attention, cependant ! Cette appellation ne figure pas comme telle dans le Code de la démocratie locale, article L1123-5, qui fixe simplement les contours en creux du bourgmestre empêché.

C'est plus qu'une simple nuance : ne pas consacrer en droit la notion de « bourgmestre en titre » signifie clairement que le législateur envisageait le retrait effectif de l'élu en question et sûrement pas son maintien dans un rôle de « belle-mère » finalement omnipotente.

Lorsqu'un bourgmestre est empêché, dit encore le code, deux possibilités existent : le premier échevin hérite automatiquement de ses compétences ou le partant désigne un échevin de son choix pour prendre le relais, comme à Charleroi et Namur.

Voilà pour le droit. Reste la question morale : Magnette et Prévot trahissent-ils leurs électeurs locaux en se laissant séduire par les sirènes du pouvoir régional ? On trouvera sans peine des déclarations où l'un comme l'autre s'engagent de manière exclusive en faveur de leur ville. Mais souvent la nuance tempère le propos fiévreux.

« *Je vais à Charleroi pour le redressement de cette ville, pour le long terme* », expliquait Paul Magnette au Soir dès 2012 en présentant sa candidature comme bourgmestre alors qu'il était ministre fédéral. Depuis lors, le Carolo est devenu président du PS et ministre-président wallon... Mais il précisait aussi : « *Ma vie politique a tellement été faite de surprises que je n'ai vraiment pas l'idée que les choses puissent se programmer.* » C'était assez bien vu. ■

ERIC DEFFET

## POUR

► **La loi est respectée.** C'est évidemment l'argument principal de ceux qui s'étonnent que l'on s'étonne de ce « vrai faux cumul » entre un mandat ministériel et un statut de bourgmestre en titre. Pour les cas qui nous occupent, la législation autorise la délégation des fonctions maïorales à un échevin plutôt que la désignation d'un bourgmestre faisant fonction, plus claire mais plus radicale aussi. Certains sont devenus de véritables champions pour rester les maîtres chez eux sans avoir les armes du pouvoir : ils président le conseil communal ou s'inventent comme experts au collège communal. Légal aussi !

► **Un mandat local permet de rester proche de la population.** Pas faux non plus, bien sûr. Le lien en question est sans doute utile pour le bourgmestre d'une petite commune des Ardennes qui passerait le plus clair de son temps au parlement fédéral. Pour la majorité des élus cependant, il ne faut rien exagérer : un « simple » député (ou ministre) bien implanté dans sa région n'éprouvera aucune difficulté à « sentir » le terrain.

Et puis Ecolo fait souvent remarquer avec raison qu'il y a d'autres manières de rester proche des citoyens-électeurs : s'impliquer dans la vie associative, participer à des projets culturels ou militer en politique sans être élu, tout simplement.

► **Dans un petit pays, le cumul n'est pas un problème.** On peut comprendre que les journées d'un élu ne font que 24 heures et que lorsque les trajets se comptent en centaines voire en milliers de kilomètres, il n'est pas raisonnable d'assurer à la fois un mandat local et un mandat « national ». En Belgique et a fortiori en Wallonie, ce problème ne se pose pas : un ministre ou un député peut parfaitement travailler à Namur et présider son conseil communal en fin de journée. A condition d'être bien organisé.

E.D.

## CONTRE

► **La loi n'est pas violée, mais elle est maltraitée.** Magnette, Prévot et consorts ne sont évidemment pas hors la loi, il ne manquerait plus que cela. Mais le prescrit légal est trituré, parfois malmené. Chaque brèche dans les textes est utilisée pour conserver une parcelle de pouvoir. Exemple : un bourgmestre empêché ne peut évidemment plus participer aux délibérations du collège communal, mais il peut s'y inviter au titre d'expert indépendant, ce qui lui permet de conserver intact son pouvoir d'influence dans ce cénacle. Bref, il ne signe plus mais il influence toujours autant la prise de décision. Empêché ou pas, le bourgmestre reste le vrai (et parfois le seul) patron.

► **La constitution et le maintien de potentats locaux.** Le député ou le ministre qui reste le véritable patron de sa commune garde au passage la haute main de fait sur la police, les régies, les intercommunales voire l'ensemble des structures politiques et administratives de son arrondissement s'il a le bras très long, ce qui est souvent le cas. Le bourgmestre d'une grande ville ou du chef-lieu d'un arrondissement qui agit aussi en haut lieu est le maître de toute sa région. On sait que les rémunérations sont cadencées, il n'empêche : cette quête d'un pouvoir de plus en plus large, parfois sans limite, est choquante.

► **La qualité du travail politique.** Le ministre-bourgmestre (empêché) est peut-être jeune, solide, surdoué, travailleur hors-norme et très bien entouré, il est rarement un surhomme. Dans certains cas, on peut légitimement se poser la question des limites humaines et de la qualité du travail quand doivent se combiner la conduite d'une grande ville et un portefeuille ministériel aux compétences lourdes et variées.

E.D.

### Elio Di Rupo

#### Bourgmestre de Mons

L'actuel Premier ministre a désigné un bourgmestre ff. Actuellement, Nicolas Martin, pleinement investi, fait le boulot et est reconnu comme tel par la population.

### Rudy Demotte

#### Bourgmestre de Tournai

Pas de bourgmestre ff. Paul-Olivier Delannois est l'échevin délégué à la fonction maïorale. Demotte reste maïeur « en titre ».

### Paul Furlan

#### Thuin

Même cas de figure. Sauf que l'échevin délégué aux fonctions de bourgmestre est une échevine : Marie-Eve Van Laethem.

### Carlo Di Antonio

#### Dour

Le bourgmestre en titre a fait ici le choix du « faisant fonction » en confiant le maïorat à Vincent Loiseau, un homme de confiance.

# l'expert « Peut-être la fin d'une grande hypocrisie »

ENTRETIEN

**J**ean Faniel, directeur général du Crisp, tente de décrypter la polémique qui naît autour de l'attitude de Paul Magnette (PS) et Maxime Prévot (CDH) qui deviennent ministres mais conserveront la haute main sur leurs villes de Charleroi et de Namur.

**Comprenez-vous que ces cumuls à peine déguisés suscitent le débat ?**

*Il faut d'abord préciser que légalement, ces ministres ne peuvent plus exercer leurs fonctions de bourgmestre et qu'ils*

*prennent les dispositions prévues pour qu'il en soit ainsi. Mais on sent bien que d'une certaine manière, la législation actuelle est remise en cause dans son principe. On peut d'ailleurs lire les choses ainsi : trois grandes villes de Wallonie (Tournai, Namur et Charleroi) sont dirigées par des bourgmestres qui sont aussi ministres. Au PS par exemple, on peut craindre cette perception. Donc Liège est bien servie dans la composition des exécutifs. La lecture ville-campagne est aussi importante : on assiste*

*au retour d'un représentant du Luxembourg.*

**Elio Di Rupo a pris la peine de nommer un bourgmestre faisant fonction. A Namur et Charleroi, il n'est plus question de cela : un échevin assumera les compétences du bourgmestre. Une évolution ?**

*Oui, mais Paul Furlan et Rudy Demotte en font déjà de même depuis longtemps à Thuin et*

*Tournai. Paul Magnette et Maxime Prévot ont recours à une recette qui a fait ses preuves. En termes d'image, je vous l'accorde, ce n'est pas très heureux, mais une fois encore, ce dispositif est prévu par les textes. Agir ainsi équivaut à brouiller*

*les cartes pour le grand public. D'un autre côté, pour ces élus, c'est une manière de tenir l'engagement pris auparavant.*

**Quel intérêt ces élus auraient-ils à brouiller les cartes ?**

*Ils les brouillent mais ils les clarifient aussi... Les deux ministres en question jouent cartes sur table ces jours-ci. En disant qu'ils conserveront la maîtrise de leur ville et l'impulsion des dossiers, ils disent les choses comme elles sont réellement. On assiste peut-être à la fin d'une grande hypocrisie qui avait cours depuis de nombreuses années.*

**Mais à l'origine, l'idée pour les ministres comme pour les**

GEN

**députés était de s'opposer au cumul. Le constat d'échec n'est-il pas terrible ?**

*La lutte contre le cumul des mandats est le fait d'Ecolo. Elle a pu être menée parce que les rapports de force donnaient du poids aux verts. Mais les résultats sont limités : il y a les bourgmestres en titre, les députés sauvés par le taux de pénétration et le fait que Bruxelles n'a pas suivi le mouvement. PS et CDH n'ont jamais voulu de ces règles. ■*

Propos recueillis par  
E.D.